



Mission d'appui au dispositif des P.A.S.S.



Directeur Général d'Établissement : Mme COTTON
Directeur Adjoint Délégué : Mme HORN
Directrice des Soins, Qualité et Sécurité des Soins : Mme FAUVEL
Coordinatrice de la Mission d'appui : Mme MARC

COMPTES RENDUS du Comité de pilotage de la Mission d'Appui aux PASS du 12/03/2021 à 10h

I) Accueil en présentiel et distanciel

II) Présentation du diaporama par Madame TRANCHANT : Coordinatrice des PASS Normandes - Madame FAUVEL : Directrice des soins du Centre Hospitalier de Bernay - Madame MARC : Coordinatrice de la Mission Appui PASS de Bernay.

- Éléments de contexte
- Bilan de l'activité 2020
- Freins
- Perspectives 2021-2022
- Rapport financier

III) Échanges

- Madame GOUHIER (CCAS Mesnil en Ouche) indique qu'elle est ravie que la mission d'appui PASS soit présente sur le territoire de Mesnil en Ouche pour pouvoir travailler sur des situations parfois lourdes. Jusqu'ici elle était la seule intervenante sociale. Mme HEUDE (CCAS, Mairie Bernay) insiste sur l'importance de se rencontrer, d'échanger sur la situation des personnes accompagnées par différents services.
- M. DUPRE (Bureau des Invisibles Bernay) fait état d'une difficulté récurrente sur l'accessibilité aux soins dentaires des jeunes accompagnés par le BDI. Madame MARC explique qu'il y a quelques PASS spécialisées en dentaire (CAEN et ROUEN) qui peuvent répondre aux situations des personnes n'ayant pas de droits assurance maladie. Les personnes ayant des droits ouverts relèvent du droit commun et donc d'une consultation chez un dentiste. Sur Bernay il est compliqué en effet de trouver un dentiste acceptant de nouveaux patients. Le centre mutualiste d'Evreux fixe encore des rendez-vous. Madame MARC précise qu'elle n'a pas de convention avec des dentistes.
Mme TRANCHANT (Coordinatrice des PASS Normandes) précise que les rendez-vous vers les PASS dentaires sont conditionnés par l'évaluation et l'orientation de la PASS.
- Mme BENATIER (Secours Populaire) découvre ce jour l'existence du Bureau mobile de l'Association Accueil Services. Mme ROBILLARD (Bureau Mobile) explique brièvement le fonctionnement du Bureau mobile. Elle reste disponible aux partenaires qui auraient besoin de la contacter.

Mme MARC ajoute qu'elle est très sollicitée par les associations caritatives. La demande de départ est une problématique sociale repérée (absence de logement, difficultés financières...). Après analyse globale de la situation il s'avère que derrière la plupart de ces situations, un accompagnement santé est nécessaire, même s'il n'est souvent pas la priorité des personnes à ce moment-là.

Mme HEUDE en profite pour souligner le travail de qualité des associations caritatives, qui sont indispensables et incontournables.

Mme MARC ajoute qu'elles ont un rôle essentiel dans le repérage

Mme BENATIER met en avant le sentiment d'être parfois démunie face aux situations de personnes à la rue et notamment sur les week-ends où les services sont injoignables. Elle précise que le secours populaire peut sous certaines conditions et ponctuellement, financer le trajet en train vers certains centres d'hébergement.

- Mme SEREMES (ARS Eure) salue le travail mis en œuvre et la présence des partenaires présents ce jour, qui démontre que la mission appui PASS de Bernay est bien identifiée. Elle est favorable au travail de formalisation des partenariats via des conventions. Mme SEREMES précise que, pour faire suite à la présentation faite par Mme MARC de son activité, il est nécessaire de redéfinir le périmètre d'intervention de la mission d'appui PASS ou de revoir la composition de l'équipe. Le secteur de Verneuil d'Avre et d'Iton, notamment, est trop éloigné.

Mme SEREMES interroge Mme MARC sur la passation des relais.

Mme MARC explique qu'elle rencontre des personnes qui n'ont pas vu de travailleurs sociaux depuis longtemps et en rupture dans leurs démarches qu'elles soient, administratives ou médicales. Mme MARC utilise alors la « porte d'entrée » la plus favorable pour tisser un lien de confiance avec ces personnes. Elle les accompagne dans un certain nombre de démarches administratives, financières, pour petit à petit les accompagner sur le versant de la santé. Lorsque la situation semble stabilisée et que les personnes ont acquis davantage d'autonomie et de remobilisation dans leurs démarches, elle ré oriente les personnes vers les services sociaux du département et/ou de la ville, sur les aspects « hors santé ». Cette passation de relais reste difficile pour les personnes en situation de précarité qui ont créé un lien de confiance avec Mme MARC. Pourtant, la clôture des accompagnements, ou le dispatching des accompagnements, est nécessaire pour pouvoir accompagner de nouvelles personnes. Un travail sur la passation de relais avec les travailleurs sociaux du Département est à développer.

- Mme SEREMES interroge Mme MARC sur les situations liées aux addictions. Mme MARC accompagne des personnes avec des conduites à risque. Elle se sent d'ailleurs parfois impuissante face à des situations qui ne semblent entrer dans aucun cadre d'intervention (CSAPA, CMP, CAC...) Elle donne l'exemple d'un Monsieur qui s'alcoolise massivement à son domicile et se met en danger : ne s'alimente plus, vend ses affaires au rabais, fait des chutes répétées, ne se lave plus... Dans cet « état dégradé », les professionnels des dispositifs CMP, CSAPA, ne peuvent mener un entretien avec monsieur. Les professionnels par ailleurs ne se déplacent pas au domicile. Le CAC estime que la problématique est l'addiction et non la psychiatrie... Comment accompagner ces personnes ?

Mme LEBLOND (CSAPA ADISSA Bernay/Verneuil) prend la parole et explique qu'effectivement ces situations sont toujours compliquées à gérer. Les alcoolisations massives ne sont pas considérées comme des urgences et il y a un contexte qui fait qu'on ne sait plus si le patient dépend de l'addictologie ou de la psychiatrie. Le CSAPA travaille sur les motivations de la personne et sur la réduction des risques. Mme LEBLOND précise que l'infirmière d'ADISSA peut sur appel de l'hôpital,

rencontrer le patient hospitalisé sur le CH de Bernay et de créer un premier lien. ADISSA maintient une politique d'accueil et de prévention secondaire. Les professionnels évaluent si l'usage est problématique ou peut le devenir. Ils ne prônent pas l'abstinence mais travaillent sur des objectifs de réduction des risques. M. BOULAYE (CDSS27) confirme la difficulté pour lui et les sauveteurs secouristes d'accompagner ces personnes.

- Mme LEBLOND informe qu'ADISSA a la possibilité de distribuer des antidotes aux overdoses opioïdes. Les professionnels intéressés peuvent demander à ADISSA de leur remettre des kits. L'utilisation est simple et ne nécessite pas de formation particulière. Elle précise que la consommation d'opioïdes est conséquente sur les secteurs de Brionne et de Bernay. Mme LEBLOND souhaite renforcer le projet de soins d'antenne via l'appel à projet.

IV) Remerciements

Mme MARC remercie vivement l'ensemble des participants à ce COPIL et au quotidien. Elle espère que le prochain COPIL pourra se tenir en présentiel.

Elle propose de transmettre à tous les participants le Compte rendu du COPIL, le power point diffusé, ainsi que les adresses mails des personnes présentes. L'ensemble des participants accepte.

FIN DE LA SEANCE à 12h15